

**PROCES VERBAL DE LA RÉUNION  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU LUNDI 30 MARS 2015**

Présents : Monsieur Patrick LECAPLAIN Maire,  
Mmes : ANDRES, ASSELINE, CHAVENEAU, DE SMET, DEVASSY, DORÉ,  
DURAND, FERY, HOCHET, RAINE, VIDEAU.  
Mrs : BOUFFARD, COLOMBE, DROU, DUTHILLEUL, FOUCAULT, GUIOC,  
LEMARIÉ, LESUEUR, RICHEL, SAINT-MARTIN.

Absents excusés:

Mme	MUSET-TARDIF ( <i>jusqu'à 20 h 50</i> )	( <i>pouvoir à Maud VIDEAU</i> )
Mme	SANNIER	( <i>pouvoir à Olivier SAINT-MARTIN</i> )
Mr.	BALU ( <i>jusqu'à 20 h 25</i> )	
Mr.	HENGBART	
Mr	LE BLASTIER	( <i>pouvoir à Jean-Louis DROU</i> )

La séance est ouverte à 20 h 00 par le Maire Patrick LECAPLAIN.

Nicole DORÉ est désignée secrétaire de séance.

**I – APPROBATION DU PROCÈS VERBAL DU 23/02/2015**

Ce document ne faisant l'objet d'aucune observation est **adopté à l'unanimité**.

**II – APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2014**

Le Maire laisse la parole à Alain COLOMBE, Maire-Adjoint aux finances qui présente et commente le compte administratif 2014 qui fait apparaître un excédent de Fonctionnement de 347 025 € et un déficit d'Investissement de 14 627 €.

Il confie ensuite la présidence de séance à André FOUCAULT et quitte la salle. Ce dernier propose au vote du Conseil Municipal le compte administratif 2014 qui retrace la comptabilité tenue par le Maire.

Ce document est **approuvé à l'unanimité**.

**III – APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2014**

Le Maire reprend la présidence de séance et Alain COLOMBE présente le document établi par la Trésorerie parallèlement à la comptabilité tenue par le Maire. Ces deux documents sont rigoureusement identiques.

A l'issue de cet exposé, le Compte de Gestion 2014 est **adopté à l'unanimité**.

Alain COLOMBE indique qu'il s'agit du 1<sup>er</sup> budget primitif de cette mandature, budget présenté à la commission des finances le 16 mars dernier. Il rappelle quelques règles budgétaires, les recettes doivent être sincères, certaines sont évaluées par nos services, et d'autres communiquées par l'Etat. Un cadre a été fixé : dégager un excédent de fonctionnement de 300 000 € et ne pas augmenter les d'impôts. Les recettes sont en baisse, avec une contrainte de réduire les dépenses pour obtenir un équilibre budgétaire. Il est proposé de d'étudier chaque chapitre, en commençant par le fonctionnement. Chacun est invité à effectuer ses remarques ou interrogations.

Catherine de SMET s'interroge sur la baisse des fournitures espaces verts. Alain COLOMBE indique que c'est un choix d'économies sur le fleurissement de la commune, qui ne veut pas dire qu'il n'y aura plus de fleurs, mais les fleurs seront principalement pérennes (*et non annuelles*).

L'augmentation du budget « manifestations culturelles » correspond au millénaire de la Baronnie.

Jean LEMARIÉ regrette qu'il n'y ait pas de crédit pour la formation des Elus qui est pourtant indispensable lorsque l'on est nouvel élu et regrette le non-remplacement des deux départs à la retraite aux services techniques ainsi que le non-renouvellement du contrat d'avenir.

Alain COLOMBE précise que l'an dernier aucune formation n'a été demandée par les élus mais que si c'est leur souhait, il sera possible de les financer, dans le courant de l'année. Maud VIDEAU indique que l'université propose des conférences et séminaires, pour les élus, gratuits et très intéressants. Patrick LECAPLAIN précise que le non-remplacement des agents tient compte de l'évolution de Caen la mer vers une Communauté Urbaine et l'éventuel transfert de voirie vers celle-ci.

Jean LEMARIÉ s'interroge, au nom de la minorité, au sujet de la ligne des subventions aux associations. Concernant notamment l'AGESBO, à quoi correspond la baisse ?

Alain COLOMBE précise que la commune prend en charge les énergies (*gaz et électricité*), la ligne attribuée à l'AGESBO correspond uniquement aux frais de personnel. La minorité aurait souhaité avoir le détail des sections LCBO comme par le passé (*avec la partie sport et la partie culture*). Il regrette, d'ailleurs, l'absence de commissions (*sport et culture*) en amont, nécessaires pour l'élaboration du budget. Auparavant, chaque association dressait un rapport sur leurs activités et communiquait un bilan financier. Il regrette qu'il n'y ait eu aucune information, au préalable, sur le montant des subventions. Le groupe de la minorité exprime une vraie critique sur la méthode de travail.

Patrick LECAPLAIN indique que c'est un choix d'attribuer une subvention globale à LCBO et qu'il appartient, comme il y a quelques années, au Président de l'association de répartir un montant à chaque section selon leurs besoins. Le débat d'orientation budgétaire et la commission des finances servent à discuter de ces sujets. Il précise que, suite à une demande de Jean LEMARIÉ, la commission des finances se réunira afin d'étudier les différentes lignes budgétaires et les bilans des associations.

Olivier SAINT-MARTIN précise qu'un courrier a été envoyé en fin d'année aux associations, les informant des restrictions budgétaires mais avec la possibilité de faire une demande en cas de besoin financier. Une réunion a eu lieu pour préciser ces orientations, il rappelle les inquiétudes du groupe de la minorité sur la raison d'être de la commission vie associative et le risque de s'immiscer dans le fonctionnement des associations.

Serge BOUFFARD rappelle qu'une association est tenue de communiquer un bilan et un projet afin d'obtenir une subvention et Jean LEMARIÉ précise que la commune a le droit d'avoir un niveau d'exigence sur le compte des associations puisqu'elle leur verse une subvention. Il regrette que toutes ces restrictions aient été faites sans explications.

Alain COLOMBE précise que tous ces chiffres ont été présentés en commission des finances et remarque que tous ces problèmes n'ont pas été soulevés lors de cette réunion. Les diminutions effectuées sont du même pourcentage pour toutes sauf celles à caractère social qui n'ont pas été diminuées.

Patrick LECAPLAIN évoque la ligne « millénaire » et se félicite du projet qui, pour sa 1<sup>ère</sup> conférence, a rencontré un vif succès avec la présence de nombreux Brettevillais.

Sabine DEVASSY demande à quelle hauteur participent les enfants à cet événement ?

Sophie HOCHET informe que les enfants de l'école sont intégrés à ce programme, travaillent sur le thème du moyen âge, une fête est prévue sur ce thème, des cours d'enluminure sont proposés, il y a des actions à la Bibliothèque et un rallye familial le week-end du 30 et 31/05.

Le budget de fonctionnement s'équilibre à hauteur de 3 245 020 €, avec un excédent de fonctionnement dégagé de 302 935 €.

Alain COLOMBE présente ensuite le budget d'investissement équilibré à hauteur de 2 845 191 €, avec comme dépenses principales le groupe scolaire (*900 000 € en 2015 et 213 000 € de restes à réaliser 2014*), l'aménagement du parvis de l'école et l'avenue du Soleil (*360 000 €*), la mise aux normes du gymnase pour 105 000 €, les remboursements d'emprunts et divers investissement.

Concernant l'achat de la balayeuse, Catherine DE SMET demande si une mutualisation avec d'autres communes ne serait pas une solution économique et Serge BOUFFARD demande l'utilité dans le cas du passage en communauté urbaine

Patrick LECAPLAIN précise qu'il sera assez difficile de partager le temps d'utilisation car la commune est grande et le temps d'utilisation représente quasiment un temps complet, même en communauté urbaine, elle sera nécessaire à l'entretien des trottoirs et petits sentiers.

Jean LEMARIÉ souhaite intervenir sur le budget, il n'a rien à redire sur l'investissement qui reflète les débats de plusieurs années. Par contre, il a des remarques à formuler sur le budget de fonctionnement. Il rappelle que le groupe de la minorité n'est pas favorable au non-remplacement des 2 employés municipaux et la fin du contrat d'avenir. De plus, il souhaiterait des explications sur le domaine scolaire et l'arrêt des activités périscolaires le vendredi qui serait remplacé par de la garderie payante, d'après un retour des parents d'élèves. Il réaffirme le désaccord de la minorité sur la gestion de l'associatif, sur la fixation et la diminution des subventions, sans visibilité et souhaite des explications sur la décision de supprimer le carnaval et Bretteville en Fête qui provoque la démotivation et le désarroi des animateurs. Quel est le coût de ces actions, car il s'agit de deux manifestations pour les enfants de la commune. Il est difficile de voir où ces choix vont mener.

Patrick LECAPLAIN rappelle qu'il faut remettre tous ces éléments dans leur contexte actuel, il est toujours possible de dépenser mais l'Etat retire 60 000 € de dotation (DGF) sur le budget de la commune, il faut penser aussi à 2016 car 60 000 € seront de nouveau retirés. Il entend bien le problème des deux emplois non remplacés. Concernant les rythmes scolaires, il rappelle que c'est une réforme imposée par le gouvernement et sans concertation. Les enseignants ne sont pas en accord avec les plannings le midi, car l'après-midi les enfants sont fatigués. Tout ceci a été étudié en groupe de travail et en plus de ces problèmes, il faut prévoir le financement.

Delphine CHAVENEAU intervient pour préciser que la non-organisation du carnaval et Bretteville en Fête a été évoqué en commission des finances le 16/03, il faut faire des choix, mais ne pas laisser entendre que rien n'est fait pour l'enfance et la jeunesse. Elle souligne, et personne ne l'a évoqué, que seule la subvention de l'AGACSBO est en hausse. Pour l'AGACSBO, comme pour tous, les charges augmentent et les dotations baissent (CAF...). Le personnel a de plus en plus de travail avec les rythmes scolaires et moins de temps pour les animations annexes. De plus, la réglementation du droit du travail ne permet pas de disposer des animateurs, le samedi car ils travaillent le lundi, ce qui complique l'organisation d'animations le samedi. Elle rappelle que l'école organise la fête du printemps le 10 avril et la majorité des enfants du carnaval sont scolarisés à Bretteville, il est préférable de coordonner les actions. Pour Bretteville en Fête, même constat avec le Millénaire la semaine précédent la date initialement retenue. Elle rappelle qu'en tant que présidente d'une association il y a des choix à faire et à assumer.

Sabine DEVASSY regrette que les informations aient été relayées sur le bulletin trimestriel et Jean LEMARIÉ déplore ces décisions provoquant des confusions et qui auraient pu être débattues en commission jeunesse.

Alain COLOMBE comprend le message du groupe de la minorité et que la méthode ne convienne pas et lui demande quelle idée il propose, quelle est sa position sur les réductions budgétaires, quelle piste retenir ? Le groupe de la minorité précise qu'il n'a pas lieu de répondre.

Maud VIDEAU s'étonne que personne n'ait eu ces interrogations pendant les commissions (*finances et jeunesse*).

**Le budget est adopté par 21 voix pour – 5 contre (la minorité car contre la méthode) et pas d'abstention**

## V – VOTE DU TAUX D'IMPOSITION 2015

Par **21 voix pour et 5 abstentions** les taux d'imposition 2014 sont reconduits pour 2015 à savoir :

- 12,31 % pour la taxe d'habitation,
- 25,15 % pour la taxe sur le foncier bâti,
- 37,66 % pour la taxe sur le foncier non bâti.

## VI – VOTE DES SUBVENTIONS 2015 AUX ASSOCIATIONS

Le Conseil Municipal se prononce sur un montant total de subventions aux associations de 606 505 € étant précisé que les Conseillers Municipaux Membres du bureau des associations attributaires ne prennent pas part au vote.

La liste nominative des différentes associations et leurs subventions individuelles figurant dans le dossier Budget.

**Adopté par 21 voix pour – 5 contre (la minorité qui refuse la méthode utilisée) et pas d'abstention**

## VII – RÉALISATION D'UN EMPRUNT

Alain COLOMBE précise que la 2<sup>ème</sup> tranche des travaux du réaménagement du groupe scolaire nécessite la réalisation d'un nouvel emprunt. Après consultation auprès des banques, l'une d'entre elles a proposé un prêt de 700 000 € remboursable sur 20 ans à un taux de 1.93% à échéances trimestrielles constantes.

Adopté à l'unanimité.

## VIII- RÉVISION ALLÉGÉE N°2 DU PLU

Jean-Louis DROU rappelle que l'étude d'aménagement du quartier Koenig s'est achevée en 2014 par la réalisation d'un schéma d'aménagement de l'ancienne caserne militaire de Bretteville-sur-Odon. Cette étude faisait partie d'un dispositif plus important intégrant le quadrant ouest de l'agglomération caennaise (*étude menée par Caen la mer et finalisée en janvier 2014*) lui-même étant un périmètre de réflexion métropolitaine porté par le Schéma de Cohérence Territoriale de Caen Métropole.

Cette étude a conclu à la réalisation d'une zone d'activités communautaire notamment tournée vers le développement des innovations économiques. L'opération d'aménagement porte sur une surface d'environ 54 ha dont 40 ha correspond à la première partie qui va être aménagée en 2015 (*permis d'aménager déposé en mairie le 17 mars 2015 sur les limites de l'ancienne caserne*). La partie située entre les limites actuelles de la caserne et la RD 220 au Nord et la limite communale avec Carpiquet correspond aux extensions à moyen terme du projet d'aménagement du quartier Koenig.

Le PLU approuvé de Bretteville-sur-Odon classe les terrains de l'ancienne caserne en zone Uf. Les terrains correspondant à l'extension vers le nord sont encore classés dans un zonage inadapté au projet d'aménagement du quartier Koenig. C'est pourquoi, dans une dynamique de prospective économique et d'aménagement du territoire, il convient d'adapter le PLU qui classe ces terrains en zone agricole pour leur donner une destination d'urbanisation future liée à la zone d'activités du quartier Koenig.

Il est demandé au Conseil Municipal d'engager la procédure de révision allégée n° 2 du PLU pour la réduction de la zone A au nord du quartier Koenig.

Adopté à l'unanimité

## IV – SMICO : AVIS SUITE AU COMITÉ SYNDICAL

Olivier SAINT-MARTIN indique que la commune est membre du **Syndicat Mixte** pour l'Informatisation des Collectivités, SMICO, (*en charge de la maintenance des logiciels de la Mairie*).

Le Comité Syndical s'est réuni le 31 janvier dernier et a donné son accord pour l'adhésion et le retrait des communes et syndicats. En application des articles L.5211-18 et L 5211-19 du Code général des collectivités territoriales, il est demandé au Conseil Municipal de donner un avis favorable sur les adhésions et les retraits sollicités.

Adopté à l'unanimité

## VII – COMMUNICATIONS DU MAIRE ET DES ADJOINTS

### ➤ Patrick LECAPLAIN :

- ✓ Présente le 1<sup>er</sup> phasage de la Maslière, il est possible de se positionner, dès maintenant, pour réserver un terrain sur les lots libres, les informations utiles figureront dans le prochain bulletin municipal. Il indique qu'une visite des fouilles est proposé ce mardi 31/03.

- ✓ Informe de test d'extinction de l'éclairage public de la commune, de 0 h à 5 h, dans le courant du mois d'avril, comme de nombreuses communes de Caen la mer qui l'ont mis ou vont le mettre en œuvre. L'économie annuelle réalisée serait d'environ 15 000 €.
- ✓ Indique qu'il a réuni toutes les associations de la commune pour les informer d'un essai de mise à disposition de la Grange à Dîmes du 31 octobre au 30 avril (*période la plus creuse pour les locations*), moyennant la prise en charge par l'association des frais de ménage de 160 €. Pour utiliser la Grange, il est demandé la présence d'au moins 100 personnes, et il appartient à l'association de mettre en place les tables et chaises et de rendre la salle propre. Delphine CHAVENEAU précise que c'est une aide indirecte apportée aux associations.

➤ **Maud VIDEAU**, Maire-Adjoint à la jeunesse, apporte des précisions sur la réforme des rythmes scolaires :

- ✓ L'objectif de cette réforme était de rendre l'apprentissage plus efficace. Les constats de 6 mois de mise en œuvre sont satisfaisants en maternelle tout en précisant que les semaines sont longues pour les enfants (*sans l'absence de coupure du mercredi*). En élémentaire, l'objectif d'apprentissage n'est pas atteint : grande fatigue, incivilités plus importantes, perte d'identité de la valeur école. Par contre, il y a un retour positif des ateliers qui ne sont pas remis en cause. Le groupe de travail a proposé de modifier les plannings pour l'élémentaire, avec des activités en fin d'après-midi à la place du midi. Le 19 mars dernier, les deux écoles se sont réunies et ont proposé 3 emplois du temps, un a été retiré car il ne correspondait pas aux attentes, les 2 autres n'étant pas « départageables ». Le planning retenu pour la rentrée doit être validé et envoyé cette semaine. Elle précise, suite à l'interrogation de Jean LEMARIÉ, que les  $\frac{3}{4}$  d'heures d'écart de sortie entre les 2 écoles ont été supprimés. Catherine DE SMET regrette l'obligation d'une évaluation à 6 mois, délai bien trop juste qui n'a pas de sens mais n'est pas du fait de la commune.

➤ **Jean-Louis DROU**, Maire-Adjoint aux Travaux dresse un bilan des travaux en cours et à venir :

- ✓ Groupe scolaire : tout avance normalement, le bâtiment accueil central et l'ancien réfectoire seront terminés fin avril, mais les travaux avenue du Soleil vont commencer et l'accueil de l'école élémentaire se fera par la route de Bretagne, à compter du 27 avril. Des barrières sécuriseront l'accès et du personnel sera sur place pour veiller à la sécurité des enfants. Les salles d'activité au rez-de-chaussée de l'école élémentaire ne seront plus accessibles jusqu'aux vacances d'été.
- ✓ Le projet de l'avenue du Soleil a été présenté aux riverains la semaine dernière.
- ✓ Gymnase : les travaux de mise aux normes commencent fin juin jusqu'à mi-août.

## V - QUESTIONS DIVERSES

Jean LEMARIÉ a souhaité que soit abordé la question de la fréquence et du fonctionnement des commissions. Il indique que certaines commissions se réunissent régulièrement mais d'autres très peu. Ce manque de commissions a des conséquences sur les débats municipaux. C'est de l'intérêt collectif de travailler en lien avec les commissions et de façon ouverte.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 H.